



DSDEN des Bouches du Rhône

Circonscription de Trets

École maternelle Cabaret

13790 – PEYNIER

Procès-verbal du Conseil d'École du mardi 8 novembre 2022

Ouverture de la séance : 17h30

Membres présents :

- En qualité de représentants des enseignants : Mesdames Ventre, Gurtler, Le Roch, Reveillac, Rispoli et Soler
- En qualité de représentants de la municipalité : M. Aubert (adjoint au maire), M. Marano (conseiller municipal), Mme Thiabaud (Directrice Générale des Services) et M. Mante (Responsable des Services Techniques)
- En qualité de représentantes des ATSEM : Sandrine Baudin et Véronique Moustier
- En qualité de représentant de l'IFAC : Claire Guillaud
- En qualité de représentants des parents d'élèves élus : Mesdames Ronsivalle, Chappaz, Billard, Gérard et Monsieur Grasdepot

1) Installation des membres du Conseil pour l'année scolaire 2022 – 2023

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École ont eu lieu le 7 octobre dernier. Ce vote s'est de nouveau déroulé cette année exclusivement par correspondance.

Il y a eu 45.74 % de participation. (223 inscrits – 102 votants)

Une seule liste était présentée pour ce scrutin : celle de l'UPEP.

Sont élus titulaires (5 sièges) : BILLARD Isabelle, CHAPPAZ Lucie, GERARD Isabelle, GRASDEPOT Guillaume et HENRY Laetitia

Sont élus suppléants (1) : RONSIVALLE Leslie

Madame la directrice rappelle quelques dispositions inscrites dans le Code de l'Éducation sur l'organisation et le fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, en ce qui concerne notamment la composition, le fonctionnement et les attributions du Conseil d'École.

Il est décidé à l'unanimité de fixer les modalités de délibération comme suit : vote à main levée sauf si un sujet est considéré comme « sensible » par l'assemblée, auquel cas un vote à bulletin secret pourra être organisé à la demande d'un ou plusieurs de ses membres.

Il est également décidé à l'unanimité qu'à chaque réunion du Conseil d'École, un procès-verbal sera dressé conjointement par deux secrétaires de séance désignés en début de réunion : un représentant des enseignants et un représentant des parents élus.

Le Conseil vote favorablement pour n'organiser que deux réunions plénières du Conseil d'École par année scolaire, le premier dans les 15 jours qui suivent les élections, comme le prévoit la réglementation, et un deuxième en fin d'année scolaire, la date restant à fixer pour ce dernier.

Au cours du deuxième trimestre, Mme Ventre recevra une délégation des représentants élus des parents d'élèves pour répondre à leurs questions diverses et leur apporter des informations sur la vie de l'école. La date de l'entrevue sera fixée conjointement.

Enfin, la directrice informe l'assemblée qu'il existe la possibilité de fusionner les Conseils d'École des écoles maternelle Cabaret et élémentaire Jean Jaurès, dont elle assure la direction. Il est proposé de se positionner sur cette possibilité, qui pourra, si le vote est favorable, prendre effet dès le 2° conseil d'École de cette année scolaire.

À la question : « ***Souhaitez-vous que les Conseils des deux écoles de la commune de Peynier fusionnent ?*** », tous les membres votent POUR.

2) Vote du règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école maternelle est caduc et n'est pas en adéquation avec le règlement type départemental des Bouches du Rhône. Il doit être remis à jour et sera voté lors du prochain Conseil de cette année scolaire.

Mme la directrice propose qu'un seul et même règlement soit en vigueur pour les deux écoles de la commune (élémentaire Jean Jaurès et maternelle Cabaret), en spécifiant les particularités de la maternelle dans le règlement établi et voté en 2021 pour l'école élémentaire Jean Jaurès. Tous les membres sont POUR.

3) Bilan de la rentrée scolaire

L'effectif global de l'école à ce jour est, pour 5 classes, de 119 élèves.

Un nouvel élève a été accueilli en classe de MS à la rentrée des vacances de Toussaint.

La rentrée des élèves de PS a été échelonnée sur deux jours (jeudi 1 et vendredi 2 septembre) ; une autorisation exceptionnelle ayant été accordée par monsieur l'inspecteur de la circonscription de Trets.

Si cette autorisation ne devait pas se renouveler, une organisation différente serait envisagée pour la rentrée 2023, par exemple deux horaires d'accueil dans la même matinée.

Comme le prévoit la réglementation, chaque enseignant de l'école a organisé une réunion avec les familles des élèves de sa classe, dans les jours qui ont suivi la rentrée scolaire.

Notre hiérarchie nous a de nouveau demandé en cette rentrée scolaire d'élaborer et de transmettre un Plan de continuité pédagogique, qui serait mis en œuvre en cas de fermeture d'une ou plusieurs classes de l'école, notamment pour raisons sanitaires. Ce plan fait l'objet d'une information en Conseil d'École les enseignantes communiqueront par le biais d'Edcartable, « Toute mon année.com » ou par une adresse mail dédiée.

4) Projets pédagogiques pour cette année scolaire

Les projets concernant toute l'école :

- Toutes les classes se rendent une fois par mois à la bibliothèque municipale.
- L'intervenant en Éducation musicale, Mathieu Ravera, a repris ses activités le 3 octobre. Toutes les classes bénéficient d'une séance d'Éducation Musicale par semaine. Mme la directrice remercie la municipalité de poursuivre cet engagement au service des élèves de la commune. Le spectacle de chorale se tiendra le 15 juin 2023 à la Garenne (spectacle commun aux deux écoles).
- Des projets inter cycles sont en train de prendre forme, notamment la lecture d'albums de la part des CM1 et CM2 aux élèves de la maternelle Cabaret. Une première lecture a eu lieu le vendredi 21 octobre.
- Les élèves de CP ont été invités vendredi 21 octobre au matin à venir écouter des chants sur le thème d'Halloween à l'école maternelle.
- Tous les élèves de l'école assisteront à un spectacle le 2 décembre (« Oiseau vole »), organisé et proposé par la bibliothèque municipale.
 - Mme Thiabaud précise que cette année, les élèves des écoles auront tous un cadeau individuel pour Noël ; il y aura également un goûter et le père Noël passera à l'école maternelle le 16 décembre. Cependant, il n'y aura pas de séance de cinéma comme il y avait les années précédentes compte tenu des restrictions budgétaires auxquelles la commune est contrainte. Les écoles pourront participer à la décoration du sapin de Noël qui sera installé sur le cours Albéric Laurent. Mme Gurtler demande quelle est la nature des cadeaux individuels offerts par la mairie : Mme Thiabaud indique qu'il s'agit de jeux ludiques. Mme Gurtler propose d'acheter un seul cadeau collectif pour toute la classe. Un parent élu soumet l'idée de lancer un appel aux dons pour récupérer des jeux d'occasion (maisons de poupées, petites voitures, ...) afin qu'il y ait un cadeau collectif pour chaque classe.
- Un projet « d'orloteurs d'abeilles » est en cours de réalisation : il s'agit « d'adopter » des abeilles pollinisatrices, qui ne piquent pas, afin de contribuer au travail sur le projet « petites bêtes ».

- Un projet « jardinage » va commencer dès que possible : des carrés de jardin ont été réinstallés derrière le dortoir et chaque classe aura son carré à cultiver. Un lombricomposteur a été demandé auprès de la métropole pour compléter ce projet. Mme Thiabaud va intervenir auprès de la métropole pour que nous puissions l'obtenir rapidement.
- Concernant les activités que peuvent pratiquer les élèves durant les récréations, un inventaire des vélos disponibles dans l'école va être réalisé de manière à se rendre compte du nombre exact de vélos en état de fonctionner. Si certains doivent être réparés, Mme Ventre fera appel aux services techniques et s'ils sont en nombre insuffisant, nous envisagerons d'en racheter. A ce sujet, l'UPEP est interrogé sur une éventuelle participation financière à ce projet de rachat de vélos (ou une participation à d'autres projets de leur choix). L'UPEP répond que la somme de 300 euros avait été gelée l'année scolaire dernière pour la participation à un projet de l'école maternelle et qu'elle est toujours disponible. Reste à voir sur quel projet l'utiliser.
- Un parent élu suggère de proposer aux enfants d'amener leur propre vélo ou trottinette à l'école un jour fixe dans la semaine : pour des questions d'assurance et de sécurité, cela paraît difficilement envisageable.

Les projets de classe :

- La classe de GS 4 (Mme Le Roch) souhaiterait pouvoir aller une journée dans un centre équestre à Rousset (L'embrunais) au mois de mai 2023. Le coût est de 35 euros par élève, transport compris ; l'objectif est de demander aux familles une participation de 10 euros seulement.
- Les enseignantes des 5 classes sont en réflexion pour faire une sortie commune : le thème, le lieu et la date seront communiqués dès que le projet sera abouti.

5) Hygiène et sécurité

Un premier exercice d'évacuation incendie a eu lieu le 15 septembre 2022, ainsi que le prévoit la réglementation (dans les 15 jours qui suivent la rentrée scolaire). L'évacuation a été réalisée en un peu plus d'une minute. Rappel : Trois exercices sont à réaliser dans l'année scolaire. Il est envisagé d'en réaliser un sur le temps de la pause méridienne.

Un exercice PPMS alerte-attentat sera réalisé lors de la période 2. Les familles seront avisées de la tenue de celui-ci et les élèves seront préparés par leur enseignante afin de ne pas créer de panique.

Pendant une dizaine de minutes, les élèves devront se cacher sous les tables, dans l'obscurité, et les enseignants exigeront le silence absolu. Les stores seront baissés et les accès (portes de la classe) bloqués.

La fin de l'alerte sera donnée par la directrice. Les élèves sortiront alors en récréation. Une fiche bilan de l'exercice sera établie par chaque enseignant et Mme Ventre rédigera une synthèse de cet exercice à destination des services compétents de la DSDEN.

La PMI est passée le 19 septembre pour vérifier les vaccinations des élèves nés entre le 01/07/2018 et le 30/06/2019.

M. Mante fait un point sur les travaux réalisés pendant les vacances de Toussaint au sein de l'école : les enduits des murets de la cour ont été faits ; une structure de jeux a été réinstallée dans la cour (avec création d'un sol mou adapté) ; les anciennes toilettes ont été rénovées entièrement, de nouveaux radiateurs anti brûlures et réglables ont été installés. Une communication a été faite à ce sujet sur le site de la mairie de Peynier.

Point sur les travaux restant à réaliser : À la suite de la liquidation judiciaire de l'entreprise détentrice du marché pour la couverture du préau et la reprise par une autre entreprise du Jura, l'auvent ne pourra être finalisé qu'aux vacances de février 2023. La 2^{ème} structure de jeux sera installée sous l'auvent par la suite.

Les ATSEM font remonter un problème de chaleur et d'éblouissement des enfants qui mangent vers les baies vitrées du nouveau réfectoire. Un réaménagement des tables pourrait y remédier.

L'installation de climatiseurs dans les classes n'est pas préconisée ni souhaitable pour l'environnement. Les futures avancées des toitures et l'installation des auvents du préau devraient permettre d'ombrager les salles de classe

M. Mante rappelle les économies d'énergie nécessaires à réaliser compte tenu du prix qui ne cesse d'augmenter et de grever le budget municipal, les collectivités ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire de l'État. Le maintien de la température dans les locaux à 19 degrés est une préconisation mais la municipalité fera au mieux en fonction des températures extérieures de cet hiver. L'équipe enseignante sera amenée, s'il fait trop froid dehors, à demander aux familles d'apporter un vêtement chaud supplémentaire, marqué au nom de l'enfant, qui restera à l'école en cas de besoin.

6) Gestion de la coopérative scolaire

Mme Ventre devient mandataire de la coopérative de l'école maternelle. Mme Reveillac conserve également la signature sur les comptes.

Point sur la situation des comptes à ce jour :

- Solde année 2021-2022 (au 31 août 2022) : + 2 533.18 euros

- Dépenses depuis le 1^o septembre 2022 : 286 euros (cotisation annuelle OCCE obligatoire) / Achats pour la collation d'Halloween pour 69.11 euros
- Recettes : 1 391 euros de cotisations volontaires des familles (et redistribution de régies aux enseignantes à hauteur de 8 euros par élève ; à gérer par l'enseignante pour sa propre classe avec tenue d'un cahier de comptes rigoureux, ce qui représente 944 euros reversés).

Le bilan du bénéfice réalisé par la vente des photos n'a pas encore été comptabilisé puisque les ventes ont été arrêtées juste avant les vacances. Le montant du bénéfice de cette année sera communiqué aux représentants des parents élus lors de l'entrevue de Mme Ventre avec ceux-ci au 2^o trimestre.

7) Questions diverses préalablement déposées par les représentants des parents d'élèves élus

Aucune question particulière n'a été déposée par les représentants des parents d'élèves ; seul un point sur les travaux a été sollicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Les secrétaires de séance,

La directrice,

Madame Chappaz, Madame Rispoli

Madame Ventre